

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que les immeubles sis 16-18, rue de la Libération à Linger se caractérisent comme suit :

Au centre de la localité de Linger est implanté un grand volume, abritant sous une même toiture à croupes, les immeubles n°16 et n°18, rue de la Libération. À gauche, le n°18 présente un café au rez-de-chaussée et une habitation à l'étage. Cette partie s'élève sur deux niveaux et se divise en trois travées d'ouvertures, présentant des ouvertures assez hautes, dont les encadrements semblent avoir été retravaillés ou échangés, puisqu'ils forment une surface plane avec le crépi de la façade, contrairement à ceux du niveau de la cave, qui sont en retrait par rapport au crépi. La partie droite du n°18 comprend un portail de grange avec un arc en anse de panier (qui ne reprend ni la forme ni l'emplacement de l'original<sup>1</sup>) surmonté d'une baie de fenêtre. Le n°16 est implanté à droite dans la prolongation du n°18, suivant le même alignement et sous la même toiture. Il abrite une maison indépendante dans une partie de ce qui formait jadis l'annexe agricole du n°18.

La partie abritant le café se trouve sur l'emplacement de ce qui fut à l'origine de l'ensemble, puisqu'un bâtiment y est déjà reconnaissable sur le premier plan parcellaire de 1821.<sup>2</sup> Puisque la carte de Ferraris de 1771-1777 ne présente pas d'immeubles à cet emplacement, la première construction remonte à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1872 le tableau supplémentaire du cadastre mentionne un agrandissement<sup>3</sup>, sans être accompagné d'un croquis d'arpentage. Il semble cependant que le volume tel qu'il est en place de nos jours remonte à cette époque. La partie droite de l'ensemble, abritant de nos jours le n°16, semble avoir été séparé et transformée en maison indépendante en 1937.<sup>4</sup> En outre, l'ensemble a connu d'innombrables autres transformations et agrandissements au fil du temps, qui ne sont pas traçables par des documents officiels.

A l'intérieur, le n°18 a également connu beaucoup de transformations, les structures et divisions datent des décennies de la fin du XX<sup>e</sup> et du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Un encadrement de porte d'entrée en grès daté de 1786 a été intégré dans la partie postérieure du café. Il est cependant incertain d'où cet encadrement provient, puisque la carte de Ferraris ne montre pas de construction à cet endroit. Le n°16 présente des éléments intérieurs qui pourraient dater de 1937, date à laquelle la maison semble avoir été conçue.

---

<sup>1</sup> Photos historiques incluses dans demande de protection du 28 juin 2022.

<sup>2</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, Premier plan parcellaire (Urkadaster), Planche A1 de Bascharage, 1821.

<sup>3</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, tableau supplémentaire de 1872.

<sup>4</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°1528 de 1937 et tableau supplémentaire de 1937. Le tableau mentionne pour ce qui aujourd'hui est le n°16 "division et nouvelle construction" et le croquis d'arpentage confirme ceci. Cependant, les photos datées de 1928 incluses dans la demande de protection du 28 juin 2022 et l'aspect du pignon confirment plutôt l'hypothèse selon laquelle l'annexe agricole a simplement été transformée en maison d'habitation indépendante.

En concluant, l'ensemble des immeubles sis 16 et 18, rue de la Libération à Linger ne présente pas assez d'authenticité et ne remplit pas assez de critères afin de mériter une protection nationale.

**La COPAC émet un avis défavorable pour une protection nationale des immeubles sis 16-18, rue de la Libération à Linger (nos cadastraux 34/2120 et 35/2169). 12 voix contre une protection nationale et 3 abstentions.**

Présent(e)s : Alwin Geimer, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Guy Thewes, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marianne Majerus, Michel Pauly, Nathalie Jacoby, Patrick Bastin, Paul Ewen, Régis Moes.

Luxembourg, le 19 octobre 2022